

**Questions relatives à l'enseignement supérieur et la recherche en Europe présentées conjointement aux candidats au Parlement européen par la Conférence des Présidents d'Université française (CPU) et ses homologues d'Allemagne, la Hochschulrektorenkonferenz (HRK), et de Pologne, la KRASP.**

Question 1: En décembre 2012, le Parlement européen a demandé qu'un budget de 100 milliards d'euros soit alloué au Programme-Cadre européen pour la Recherche. Dans l'optique d'une prochaine révision du cadre financier à moyen terme, continuez-vous d'adhérer à l'objectif que soit alloué à la recherche un budget de 100 milliards d'euros afin de réaliser une Europe compétitive et comment voulez-vous atteindre cet objectif?

Question 2: Les dépenses d'enseignement supérieur et de recherche des Etats sont des investissements dans l'avenir des jeunes générations d'Europe ; en raison de cette nature-même, ces investissements ne doivent pas être comptabilisés dans le déficit autorisé par les Etats. Les Présidents d'université allemands, français et polonais ont défendu cette position auprès de la Commission européenne. Etes-vous prêt(e) à soutenir cette position, et à favoriser les investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche ? Faudrait-il pour cela mettre en place des quotas à caractère contraignant pour ces investissements, afin de se rapprocher de l'objectif unanimement approuvé de 3% du PIB consacré à l'enseignement supérieur et la recherche ?

Question 3: Les universités sont au cœur du triangle de la science que forment recherche, enseignement et innovation. La Commission ne considère les universités comme des institutions que dans le domaine de l'éducation. Comment les universités pourraient-elles, dans le respect de leur rôle sociétal, être mieux représentées à l'avenir au sein des structures politiques et administratives de la Commission ?

Comment les universités peuvent-elles être mieux associées, au niveau territorial, aux politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ?

Question 4: Le Conseil européen réclame l'achèvement" de l'Espace européen de la Recherche (EER). Comment définissez-vous l'Espace européen de recherche et quel devrait être le processus visant à son achèvement après les élections européennes ?

Question 5: Devrait-il y avoir dans le Programme-Cadre européen de recherche et d'enseignement supérieur des normes minimales régissant l'autonomie de l'enseignement supérieur et quelles pourraient être ces normes ?

Question 6: Entre temps, les structures de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur ont été mises en place, mais leur réalisation est encore en cours. Que faire afin de rendre encore plus évidente la mobilité des étudiants et des jeunes diplômés à travers l'Europe? Comment l'Europe peut-elle aider l'enseignement supérieur à continuer à promouvoir l'émergence d'un esprit de citoyenneté et de solidarité parmi les jeunes générations, et plus particulièrement dans ces temps de crise que nous traversons

Question 7: A plusieurs reprises, l'Union européenne a reconnu la nécessité d'intensifier également au niveau de l'enseignement supérieur la coopération avec des pays tiers. Toutefois, les moyens alloués pour cela au programme Erasmus+ sont très limités. Que devrait faire l'Europe à l'avenir afin de rendre plus attrayant l'enseignement supérieur en Europe (pour les étudiants, les institutions de l'enseignement supérieur, les entreprises) et de faire progresser les partenariats avec des pays tiers ?